

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

Fiche signalétique du 19/12/2022, révision 2

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Dénomination commerciale: PM-673 ROBOCLEAN TAB
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Floculant et coagulant dans le traitement de l'eau et des eaux usées.  
Usages déconseillés :  
Aucune utilisation déconseillée.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
BONET ESPECIALITATS HIDROQUÍMIQUES, S.L.U.  
C/Holanda, 41. P.I.Pla de Llerona  
Les Franqueses del Vallès (08520) (Spain)  
Telf: (+34) 900 82 87 81, 93 846 53 36  
Fax: (+34) 93 846 78 21  
info@behqsl.com  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
regulatory@behqsl.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
France: ORFILA (INRS), Tel. (+ 33) (0)1 45 42 59 59  
Belgique: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+32) 070 245 245  
Grand-Duché de Luxembourg: Centre Antipoisons Belge, Tel. (+352) 8002-5500

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).  
Pictogrammes de danger:  
Aucune  
Mentions de danger:  
Aucune  
Conseils de prudence:  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux dans votre commune.
- Qualité spéciale:  
Aucune
- Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune
- 2.3. Autres dangers  
Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration  $\geq$  0.1%
- Autres dangers:  
Aucun autre danger

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB


### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté             | Nom            | Numéro d'identif.   | Classement par catégorie  |
|-----------------|----------------|---|---|
| >= 1% -<br>< 3% | acide adipique | Numéro 607-144-00-9<br>Index:<br>CAS: 124-04-9<br>EC: 204-673-3<br>REACH No.: 01-21194575<br>61-38-XXXX |  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 |

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucun

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de poussières/vapeurs.

Empêcher l'entrée de personnes non autorisées.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

En tant que les conditions de stockage générales, devraient éviter les sources de chaleur, rayonnement, l'électricité et le contact alimentaire. Entreposer selon la législation locale.

Stocker entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien aéré.

Aucune en particulier.

Stocker dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et étiqueté.

Tenir à l'écart des matières incompatibles: voir paragraphe 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

acide adipique - CAS: 124-04-9

ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: URT irr, ANS impair

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

acide adipique - CAS: 124-04-9

Consommateur: 5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

acide adipique - CAS: 124-04-9

Cible: Eau douce - valeur: 0.126 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0126 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.484 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0484 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.0228 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

#### Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

| Propriétés   | valeur                                   | Méthode : | Notations:  |
|--|--|-----------|---|
| État physique:   | Galet                                    | --        | --  |
| Couleur:   | orange                                   | --        | --  |
| Odeur:   | Inodore                                  | --        | --  |
| Point de fusion/point de congélation:  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Inflammabilité:  | pas inflammable                          | --        | --  |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion:                                | Pas applicable                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Point éclair:  | Pas applicable                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Température d'auto-inflammabilité :  | Pas applicable                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Température de décomposition:  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| pH :   | 5.7 (sol. 1%)                            | --        | --  |
| Viscosité cinématique:   | Pas applicable                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Hydrosolubilité:   | Soluble dans l'eau en toutes proportions | --        | --  |
| Solubilité dans l'huile :  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):                           | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Pression de vapeur:  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Densité et/ou densité relative:  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| Densité de vapeur relative:  | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |
| <b>Caractéristiques des particules:</b>                                      |  |           |   |
| Taille des particules:   | Pas disponible                           | --        | Non disponible/Non applicable en raison de la nature/des propriétés du produit. |

9.2. Autres informations  
Pas autres informations importantes

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

- Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acide adipique - CAS: 124-04-9

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 7.7 mg/l - Durée: 4h - Source: BASF essay

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 7940 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5560 mg/kg - Source: BASF essay

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau Négatif - Source: BASF essay

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif - Source: OCDE 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Guinée pig Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: Irritant pour les voies respiratoires Positif

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Voie: Orale Négatif

j) danger par aspiration:

Négatif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

---

### RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acide adipique - CAS: 124-04-9

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 46 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Directive 202, part 1 OCDE

Point final: EC50 - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata = 59 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Directive 201, OCDE, static

##### b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 6.3 mg/l - Remarques: 21 days, Directive 211 OCDE

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

acide adipique - CAS: 124-04-9

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - %: 83 - Remarques: OCDE 301D, 30 days

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide adipique - CAS: 124-04-9

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

acide adipique - CAS: 124-04-9

Mobilité dans le sol: Mobile

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

---

### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Déchets ne doivent pas être éliminés par l'égout.

---

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

#### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

No

---

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
 Règlement (EU) n° 2020/878  
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)  
 Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code  | Description                      |
|---|-------|----------------------------------|
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2 | Irritation oculaire, Catégorie 2 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.

Paragraphe modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

## Fiche de Données de Sécurité PM-673 ROBOCLEAN TAB

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |  |
|-------------|--|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.   |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.  |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA   |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)   |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.   |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.   |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.  |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps   |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.   |